

SÉANCE DU 16 MAI 2019

Convocations adressées le neuf mai deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR, Adjoints ; Michel BELLIER, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Jean-Pierre GUAIS, Isabelle SAUVE, Franck FOURNIER, Anthony FOURNIER, Emilie BEGUIN, Sandrine HAMON, Emmanuelle CLAIRET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusés : Priscilla FERRAND, Jean-Paul DOUDET, Céline CHEVALIER, Yoann PIERROT.

Madame Christine DE FARCY DE PONTFARCY a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

Le compte rendu de la séance du 25 avril 2019 est adopté à l'UNANIMITE.

2019052 – DELEGATION AU MAIRE : Précision sur les conditions inhérentes à la délégation au Maire

Présentation : Laurent LEFEVRE

Par délibération du 21 février 2019, le conseil municipal de la commune a délégué une partie de ses attributions au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par courriel du 30 avril 2019, le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, de la Préfecture de la Mayenne, nous invite à préciser les conditions inhérentes à cette délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, donne les précisions suivantes : « VU L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal AUTORISE le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code **POUR TOUTE OPERATION INFERIEURE A 250 000 € HT** »

Conformément à la réglementation, une information sera effectuée à la séance du Conseil Municipal qui suivra la décision.

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

2019053 – COURTS DE TENNIS – Attribution des marchés de travaux

Présentation : Franck GAUTEUR

La consultation des entreprises de travaux, en marché à procédure adaptée a été lancée avec une remise des offres fixée au 26 avril 2019 à 12 heures. Les candidatures et offres ont été analysées ; voir rapport d'analyses ci-dessous :

Analyse et négociation : **29/04 au 06/05/2019**

Dossier de Consultation des Entreprises avec deux lots :

- **Lot 1** : « Sol béton poreux »
 - 4 réponses :
 - Val de Loire Environnement
 - ST Group

- Terre de Sports
- Sols Tech
- **Lot 2 : « Clôture »**
 - 5 réponses :
 - Val de Loire Environnement
 - ST Group
 - Terre de Sports
 - Sols Tech
 - Espacs

Critères d'analyses des offres :

1 - Prix (précision du devis...) : 35%

2 - Valeur technique (motivation/adéquation projet, méthodologie avec modes opératoires de réalisation des travaux et carnets de matériel, garanties, compétences/qualification hygiène et sécurité du personnel et des usagers, gestion de déchets, moyens humains mis en œuvre sur le chantier, remise en état du terrain) : 50%

3 - Délai (programmation précise...) : 15%

LOT 1 « SOL BETON POREUX »

Rapport d'analyse des offres											06/05/2019				
Chantier :		Réfection de 2 cours de tennis		Lot n°1 :		Sol béton poreux									
Lot n°1 :		4 candidatures :						Prix HT							
		Val de Loire Environnement						32610,00							
		ST Group						40530,00							
		Sols Tech						40962,00							
		Terre de Sports						40546,00							
Critère d'analyse des offres															
Appréciation : - absent (note 0%), - médiocre (note 25%), 0 correct (note 50%), + satisfaisant (note 75%), ++ très satisfaisant (note 100%)															
Technique : 50 %	Motivation / adéquation projet	Méthodo	Garantie		Compétences / Qualification		Hygiène sécurité (personnel / usagers)	Gestion des déchets	Gestion entre les 2 courts	Moyens humains chantier	Matériaux (provenance)	Remise en état du terrain			
			Dalle	Coloration	PQT	Qualisport									
			note / 4	note / 2	note / 3	note / 3									
note / 2	note / 20	note / 4	note / 2	note / 3	note / 3	note / 4	note / 4	note / 2	note / 2	note / 2	note / 2	note / 2			
Val de Loire Environ.	++	0	++	+	--	++	0	0	--	0	0	++			
ST Group	++	0	++	+	++	++	+	++	--	0	+	0			
Sols Tech	++	++	++	++	--	++	++	++	++	++	++	++			
Terre de Sports	++	++	++	-	++	++	++	++	++	++	++	++			
Technique : 50 %	Motivation / adéquation projet	Méthodo	Garantie		Compétences / Qualification		Hygiène sécurité (personnel / usagers)	Gestion des déchets	Gestion entre les 2 courts	Moyens humains chantier	Matériaux (provenance)	Remise en état du terrain			
			Dalle	Coloration	PQT	Qualisport									
			note / 4	note / 2	note / 3	note / 3									
note / 2	note / 20	note / 4	note / 2	note / 3	note / 3	note / 4	note / 4	note / 2	note / 2	note / 2	note / 2				
Val de Loire Environ.	2	10	4	1,5	0	3	2	2	0	1	1	2			
ST Group	2	10	4	1,5	3	3	3	4	0	1	1,5	1			
Sols Tech	2	20	4	2	0	3	4	4	2	2	2	2			
Terre de Sports	2	20	4	0,5	3	3	4	4	2	2	2	2			
Technique : 50 %		Note / 50		Prix: 35 %		Prix HT lot 1		Note / 35		Délai: 15%		en semaines		Note / 15	
Val de Loire Environnement		28,50		Val de Loire Environ.		32610,00		35,00		Val de Loire Environ.		5		15,00	
ST Group		34,00		ST Group		40530,00		28,16		ST Group		6		12,50	
Sols Tech		47,00		Sols Tech		40962,00		27,86		Sols Tech		6,5		11,54	
Terre de Sports		48,50		Terre de Sports		40546,00		28,15		Terre de Sports		5		15,00	
Note globale : 100 %			Note / 100		Clc										
Val de Loire Environnement			78,50		3										
ST Group			74,66		4										
Sols Tech			86,40		2										
Terre de Sports			91,65		1										

DECISION LOT 1 : TERRE DE SPORTS (91,65/100)

LOT 2 « CLOTURE »

Rapport d'analyse des offres										06/05/2019						
Chantier : Réfection de 2 courts de tennis		Lot n°2 : Clôture														
Lot n°2 : 5 candidatures :		Prix HT														
		Val de Loire Environnt		12130,00												
		ST Group		18450,00												
		Sols Tech		18225,00												
		Terre de Sports		12786,34												
		Espaces		24731,84												
Critère d'analyse des offres																
Appréciation : -- absent (note 0%), - médiocre (note 25%), 0 correct (note 50%), + satisfaisant (note 75%), ++ très satisfaisant (note 100%)																
Technique : 50 %	Motivation / adéquation projet	Méthodo	Garantie		Compétences / Qualification			Hygiène sécurité (personnel / usagers)	Gestion des déchets	Moyens humains chantier	Matériaux (provenance)	Remise en état du terrain	Gestion entre les deux courts			
			Clôture	PQT	Qualisport	note / 4	note / 2							note / 2	note / 2	note / 2
Val de Loire Environ.	++	0	++	--	++	++	0	++	0	0	++	0				
ST Group	++	0	++	++	++	+	++	++	0	+	++	0				
Sols Tech	++	++	++	--	++	+	++	++	++	++	++	++				
Terre de Sports	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++	++				
Espaces	+	++	++	--	--	--	++	++	++	++	++	+				
Technique : 50 %	Motivation / adéquation projet	Méthodo	Garantie		Compétences / Qualification			Hygiène sécurité (personnel / usagers)	Gestion des déchets	Moyens humains chantier	Matériaux (provenance)	Remise en état du terrain	Gestion entre les deux courts			
			Clôture	PQT	Qualisport	note / 4	note / 4							note / 2	note / 2	note / 2
Val de Loire Environ.	2	10	6	0	2	2	2	4	1	1	2	1				
ST Group	2	10	6	3	2	3	4	4	1	1,5	1	2				
Sols Tech	2	20	6	0	2	3	4	4	2	2	2	2				
Terre de Sports	2	20	6	3	2	4	4	4	2	2	2	2				
Espaces	1,5	20	6	0	0	4	4	4	2	2	2	1				
Technique : 50 %		Note / 50		Prix : 35 %		Prix HT lot 2		Note / 35		Délai : 15%		en semaines		Note / 15		
Val de Loire Environnement		31,00		Val de Loire Environ.		12130,00		35,00		Val de Loire Environ.		1,2		12,50		
ST Group		35,50		ST Group		18450,00		23,01		ST Group		1		15,00		
Sols Tech		45,00		Sols Tech		18225,00		23,29		Sols Tech		1		15,00		
Terre de Sports		49,00		Terre de Sports		12786,34		33,20		Terre de Sports		1		15,00		
Espaces		42,50		Espaces		24731,84		17,17		Espaces		3		5,00		
Note globale : 100 %			Note / 100		Cl											
Val de Loire Environnement			78,50		3											
ST Group			73,51		4											
Sols Tech			83,29		2											
Terre de Sports			97,20		1											
Espaces			64,67		5											

DECISION LOT 2 : TERRE DE SPORTS (97,20/100)

Conformément à la délibération du CM du 25 avril dernier pour autoriser la signature des marchés, la commission a proposé de retenir l'Entreprise **TERRE DE SPORTS** pour un montant de **40 546,99 € HT**, soit **48 656,39 € TTC** pour le LOT 1 « **Sol béton poreux** », et l'Entreprise **TERRE DE SPORTS** pour un montant de **12 786,34 € HT**, soit **15 343,61 € TTC** pour le LOT 2 « **Clôture** ». Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants.

COUT TOTAL : 53 333,33 € HT, 64 000 € TTC

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019054 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Présentation : Laurent LEFEVRE

Les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 27 février 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé, en 2019 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Cachet et signature,
Le Maire
LEFEVRE Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**, décide de verser la somme de 120,97 € au gardien de l'église de Quelaines.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019055 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE – Présentation : Franck GAUTEUR

- **Programmes 2019**

- **Tennis : résultat de l'analyse et choix : voir ci-dessus.**

- **Cimetière : règlement**
- **Validation du règlement**

Reprise et finalisation du travail initié lors des deux dernières réunions sur l'élaboration du règlement du cimetière par la sous-commission Cimetière (Sandrine Hamon, Isabelle Sauvé, Franck Gauteur).
Présentation à la commission, après relecture et validation de Laurent Lefèvre et Cosette COLLINEAU.

Validation du règlement par la commission.

Son application sera officielle au moment où le contrôle d'accès du cimetière sera effectif.

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du règlement avec possibilité de le compléter, de l'amender, à **L'UNANIMITE, ADOPTE** le règlement des cimetières de Quelaines et de Saint-Gault.

- **Point d'eau supplémentaire**

Demande de point d'eau supplémentaire au cimetière, côté espace cinéraire.

Devis fait pour raccordement au réseau Boulevard Margalet

- ▶ Véolia Eau : 841,41 € HT, soit **1 009,69 € TTC**
- ▶ SARL Didier Pottier (tranchée 45 m, fourniture et pose) : 519,00 € HT, soit **622,80 € TTC.**
- ▶ A titre indicatif (*chiffre 2018*) : Abonnement **63,20 €/an** – Consommation (par semestre) : 22,86 € (10 m3 à 2.29 € le m3)

⇒ Si une légère majorité des membres de la commission semble plutôt favorable à cette installation, pouvant à terme permettre une nouvelle organisation des points d'eau au sein du cimetière (cohérence), l'avis est demandé au Conseil Municipal pour validation définitive ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE DECIDE** de faire aménager un point d'eau supplémentaire tel qu'indiqué ci-dessus.

- **Salle des Fêtes : changement portes**

Projet : Remplacement des principales **portes** de la salle des Fêtes : Cuisine, porte principale côté parking + porte centrale Boulevard du Stade (avec condamnation des portes de chaque côté par bardage).

(Budget alloué : 15 000 € TTC)

Deux entreprises (Pelluau et Giteau) avaient répondu sur la totalité de la demande « dans les temps », la 3^e (Menuiserie Granger) a émis une réponse à la toute dernière minute, après de multiples relances.

- ▶ SARL PELLUAU : **11 487,54 € HT** soit **13 785,05 € TTC**
- ▶ GITEAU : **14 374,67** soit **17 249,60 TTC**
- ▶ MENUISERIE GRANGER : **12 099,45 € HT** soit **14 519,34 € TTC**

⇒ La commission propose de retenir l'Entreprise PELLUAU pour un montant de **11 487,54 € HT**, soit **13 785,05 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** l'entreprise PELLUAU pour un montant HT de 11 487,54 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

A faire : DP « Demande préalable de travaux » (*modification façades*). Prévoir reprise peinture bardage (bois). Remarques : si on ne change pas l'aspect extérieur, pas de déclaration préalable.

Calendrier : **Août 2019**

○ Eglise : changement portes

Projet : Remplacement des « principales » portes

(Budget alloué : 15 000 € TTC)

Choix des éléments à remplacer : **Porte du parvis + porte rue Saint-Gervais (Personnes à Mobilité Réduite)**

Deux devis : Menuiserie Foulon et SARL Pelluaud

La menuiserie Nazaire Foulon est la mieux-disante, avec un montant de 10 235,00 € HT, soit 12 282,00 € TTC

⇒ La commission propose de retenir l'Entreprise FOULON pour un montant de **10 235,00 € HT**, soit **12 282,00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** l'entreprise FOULON pour un montant HT de 10 235 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Calendrier : **Septembre 2019**

• Questions diverses – Informations

➤ Aire de jeux (projet : *abattage haie*)

Trois devis désormais en notre possession : Nerual, JF Rolland et BA Paysages

A faire : **Ré-affiner les devis de JF Rolland et Alex Paysage (les moins disants)**

➤ Contrôle d'accès (projet : *fermetures électroniques autonomes des accès des équipements*)

Entreprises : LTM (Salto) et JPM/Roimier-Tesnière (SMARTair) rencontrées le jeudi 2 mai 2019

Priorisation des bâtiments : Cimetière, Vestiaires de Football, Salle des Sports, Salle de Danse, Bibliothèque. (Tennis ?)

Actualisation des devis en cours

➤ Défibrillateur (Salle des Sports / Terrain de Foot). Arrivée en Mairie et installation prochaine (Ets Ghislain Poirier).

➤ Maison de la Paroisse : Problème étanchéité (fenêtre appartement HS). Deux devis reçus.

▶ Devis Menuiserie Nazaire Foulon : 1 403,00 € HT

▶ Devis Pelluaud SARL : 1 541,58 € HT

La commission propose de retenir la **Menuiserie Foulon Nazaire pour 1 403,00 € HT, soit 1 543,30 TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, RETIENT** l'entreprise FOULON pour un montant HT de 1 403,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

➤ **Contrôle sur la réglementation de la construction des vestiaires de Football + club-house** : Venue Direction Départementale des Territoires (Unité Bâtiment Accessibilité) le 3 avril 2019

4 non-conformités :

▶ **Poser la vitrophanie** à 1,10 m et 1,60 m de hauteur sur la porte à double vantaux de la salle de réunion

▶ **Sanitaires intérieurs** : modifier le sanitaire homme pour qu'il devienne sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et le second sanitaire femme devienne mixte (ces deux sanitaires sont ouverts hommes et femmes). Une signalétique à poser sur chaque porte.

▶ **Sanitaires extérieurs** : Poser une signalétique WC Pmr Hommes et WC Pmr Femmes sur chaque porte, dépose et repose du dévidoir essuie-mains à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m

▶ Il est demandé de poser un **miroir suffisamment grand** sur le lavabo des trois WC Pmr.

➤ **Commission sécurité** contrôle gaz (salle des Fêtes) : Venue de la Socotec le 30/04/2019

4 suites à donner :

▶ Dernière trace de maintenance des appareils de cuisson date du 14/02/2012

▶ Faire procéder à la vérification des appareils à gaz

▶ Nettoyer les filtres à graisse une fois par semaine

▶ La grille d'amenée d'air est réglable, ce qui n'est pas conforme

➤ **Commission de sécurité électricité** (Eglise) : jeudi 9 mai à 11h.

➤ **Eglise** (lumières)

Un seul devis actuellement (Distrilec Laval)

Yesss Electrique – Laval est venu pour faire un devis. **Revoir Distrilec Laval (rendez-vous le mercredi 15 mai)**

➤ Point projet **Extension bâtiment pétanque**

▶ **Maçonnerie** : deux devis reçus (SARL Pierrick Hardy (Quelaines Saint-Gault) et Maçonnerie Latour (Cossé-le-Vivien)). **En attente du 3^e et dernier : Maçonnerie Yves Dufraisse (Cossé-le-Vivien)**

▶ **Electricité** : deux devis [SARL Remi Beaujeau et Ghislain Poirier (Quelaines Saint-Gault)]

➤ Point projet **WC public Personnes à Mobilité Réduites (PMR)**

▶ **Maçonnerie** : deux devis reçus (SARL Pierrick Hardy (Quelaines Saint-Gault) et Maçonnerie Latour (Cossé-le-Vivien)). **En attente du 3^e et dernier : Maçonnerie Yves Dufraisse (Cossé-le-Vivien)**

▶ **Electricité/Plomberie** : un seul devis pour l'heure [SARL Remi Beaujeau]. Un autre à venir (SARL Gendreau G.)

➤ **Football** : Demande de l'Etoile Sportive Quelainaise (ESQ) pour installation de barnums sur le parking de la salle des Fêtes le samedi 15 juin pour soirée « interne » Moules-Frites pour clôturer leur journée « Tournoi de Palets ».

Accord de la commission et du Maire (LL), sous conditions de non-dégradation et non-piquetage dans l'enrobé du parking et remise en état (propreté) après démontage.

2019056 – QUESTIONS DIVERSES

2019056a) TRAVAUX ROUTE D'ORIGNE

Présentation : Hugues GENDRY

Lors du vote du budget primitif 2019, un crédit a été voté pour l'aménagement d'un trottoir route d'Origné et pour le remplacement de bordures sur ilot du giratoire route de Château-Gontier. Il est envisagé, en parallèle, de réaliser les travaux d'aménagement sur les réseaux eaux pluviales/eaux usées.

Les compétences eau et assainissement sont assurées par la communauté de communes du Pays de Craon depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour autant, pour des raisons techniques et financières, il apparaît opportun de réaliser les travaux « eaux » en même temps que les travaux « voirie ».

En conséquence, il est proposé de signer une convention pour créer un groupement de commandes entre la communauté de communes du Pays de Craon et la commune de Quelaines Saint-Gault, en vue de la passation d'un marché relatif à la réalisation de travaux d'aménagement route d'Origné, et tout particulièrement pour la réfection des réseaux d'eaux pluviales. Pour les réseaux d'eaux pluviales, la charge financière est répartie à raison de 50 % par collectivité.

Le coordonnateur du groupement est la commune. Chaque membre du groupement signera son marché pour ses propres besoins et s'assurera de leur bonne exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement à intervenir avec la communauté de communes du Pays de Craon.

2019056b) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Présentation : Marie-Françoise BOURGEAIS

Par courrier du 29 avril 2019, Monsieur le Préfet de la Mayenne nous informe qu'une subvention de l'Etat au titre de la DETR a été accordée pour les travaux de restructuration et d'extension de la cuisine centrale et de la résidence autonomie, pour un montant de 114 840 € (30 % à répartir sur le budget principal, 70 % à répartir sur le budget Résidence Autonomie : même répartition que les dépenses).

2019056c) PARCELLE K120 – Succession Métayer

Présentation : Hugues GENDRY

Me MARSOLLIER-BIELA, en qualité de notaire chargé de la succession de Madame Denise Paillard veuve Métayer nous informe que la parcelle cadastrée section K n° 120, pour une contenance de 1 ha 55a 45 ca contigüe au lotissement des Chênes appartient à la succession Métayer et pourrait être cédée.

Cette parcelle est en zone agricole au regard du Plan Local d'Urbanisme, non constructible, non viabilisable.

Sur proposition de la commission Gestion de l'Espace et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, **FIXE** le prix d'achat de ladite parcelle à 0,65 € le m². La proposition sera adressée à Me MARSOLLIER-BIELA.

2019056d) JURY RECRUTEMENT COORDONNATEUR SERVICES TECHNIQUES : 5 juin 2019

Membres du Jury : Laurent LEFEVRE, Maire

Yoann PIERROT, Conseiller Municipal

Cosette COLLINEAU, Directrice Générale des Services

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, décide que le jury sera composé de trois personnes et non quatre.

2019056e) PLANNING DE PERMANENCES pour les élections européennes du 26 mai 2019

2019056f) COLLEGE DE L'ORIENTTE : Remerciements pour la participation financière de la commune au concours de robotique aux USA par des élèves du collège de l'Oriette – Convivialité le 17 mai 2019 à 19 heures.

2019056g) NAISSANCE de Martin CHARLES au foyer de Stéphanie AUBERT (Agent à l'école maternelle Maurice Carême) et Pierre Charles.

2019056h) REMERCIEMENTS famille POTTIER (Loïc) – Décès de Mme Pottier Marie Thérèse

2019056i) ACHAT d'UN CAMION BENNE

Présentation : Hugues GENDRY

Afin de compléter le parc des véhicules des services techniques, l'achat d'un camion benne a été décidé lors du vote du budget primitif 2019.

Après consultation de plusieurs prestataires, deux véhicules ont été présentés par la commission :

- Un Ford 2013 – 84 900 km – 100 CV – 16 850 € TTC avec carte grise
- Un Ford 2017 – 59 500 km – 170 CV – 20 400 € TTC avec carte grise

Les agents techniques ont été consultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE, RETIENT** la proposition du Ford 2017, pour un coût de 20 400 € TTC, carte grise incluse et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019056j) INFORMATIONS DIVERSES

Christine DE FARCY DE PONTFARCY informe l'assemblée :

- la convention « ENIR » a été reçue en mairie signée. Une rencontre avec M. Poirier et Logicia est prévue le 24 mai 2019 à 17 heures.
- le service Animation Jeunesse a sollicité la commune pour faire un Mud Day le 19 juillet 2019 de 14 h à 17 h (pour les enfants de 11 à 17 ans)
- la rencontre des conseillers municipaux juniors avec un conseiller départemental (M. Langouët) est prévue au conseil départemental, le 19 juin 2019 à 10 heures
- deux nouveaux inscrits au portage à domicile qui habitent Houssay et viennent chercher les repas à la cuisine centrale.

2019056k) SALLES MUNICIPALES

Présentation : Laurent LEFEVRE

Une association Quelainaise (Tennis de table) demande si une salle communale est disponible pour l'exercice du ping-pong ; idéalement, deux tables devraient pouvoir être installées. Temporairement, seule la salle des fêtes semblerait adaptée.

Une réflexion sera à engager sur les besoins et/ou disponibilités en termes de salles communales pour répondre aux diverses demandes.

Il n'y a plus de questions diverses ; la séance est levée à 22 h 35